



République du Sénégal  
Ministère de la Gouvernance locale, du  
Développement et de l'Aménagement  
du territoire

## COMMUNIQUE

### OUVERTURE DE L'APPEL A PROJETS EN SOUTIEN A LA COOPERATION DECENTRALISEE FRANCO-SENEGALAISE 2016

Le ministère français des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI, Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales) et le ministère sénégalais de la Gouvernance Locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire (MGLDAT), ouvrent le second appel à projets en soutien aux partenariats de coopération décentralisée entre collectivités territoriales françaises et sénégalaises.

Il sera ouvert **du 22 avril au 17 juin 2016**.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre du dispositif conjoint de soutien à la coopération décentralisée franco-sénégalaise, créé en septembre 2013 suite à la signature d'un accord entre les deux Etats. Ce dispositif est piloté conjointement par la Délégation pour l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France à Dakar et par la Direction des Collectivités Locales (DCL) du Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du territoire (MGLDAT).

Cette initiative vise essentiellement à consolider les partenariats en cours. Elle démontre la volonté des deux pays d'approfondir la coopération entre leurs autorités locales respectives au bénéfice directe des populations.

#### Procédure

Les projets ne sont éligibles que s'ils sont portés conjointement par au moins une collectivité territoriale française et une collectivité locale sénégalaise. Ils doivent s'inscrire dans une

logique de renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des collectivités locales sénégalaises dans les trois thématiques prioritaires suivantes :

1. Développement économique local
2. Appui institutionnel
3. Développement durable et changement climatique

Cette thématique, si elle ne fait pas l'objet d'un projet à part entière, peut être intégrée de manière transversale aux projets présentés dans le cadre de cet appel à projets.

Les projets présentant des actions sur le territoire de la collectivité française en rapport avec celles menées au Sénégal seront privilégiés.

Le dossier à fournir doit être composé des pièces suivantes :

- une lettre de présentation signée par les responsables des collectivités partenaires et indiquant le montant sollicité ;
- la description détaillée du projet, présentant notamment les objectifs et les critères de suivi-évaluation élaborés conjointement ;
- un tableau des ressources et des dépenses prévisionnelles ;
- un chronogramme.

L'appel à projets sera publié sur le site français <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/> et sur les sites sénégalais [www.cooperationdecentralisee.sn](http://www.cooperationdecentralisee.sn) et <http://www.decentralisation.gouv.sn>.

Pour les collectivités françaises, le dépôt des dossiers se fera en ligne selon une procédure dématérialisée sur le portail de la coopération décentralisée [www.cncd.fr](http://www.cncd.fr).

Pour les collectivités sénégalaises, le dépôt des dossiers se fera sous format électronique auprès de la Direction des Collectivités Locales (xadipapa@yahoo.fr, copie spdcl@gmail.com).

## **Contacts**

Ministère de la Gouvernance locale, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

- Khady Dieng Gaye, Chef de division, Direction des Collectivités locales  
Email : xadipapa@yahoo.fr, Tél : 00221 77 659 31 29, 00221 33 823 08 22
- Barbara Petri, Conseiller technique auprès du Ministre  
Email : bpetri.mgldat@gmail.com

Ambassade de France au Sénégal

- Kenza Daldoul, Chargée de mission coopération décentralisée, SCAC  
Email : kenza.daldoul@diplomatie.gouv.fr, Tél : 00221 33 839 53 15

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international

- Secrétariat de la DAECT  
Email : secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr, Tél : 0033 1 43 17 62 64